

MAIRIE DE L E V E N S
REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Egalité - Fraternité
Département des Alpes-Maritimes
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 novembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le six novembre, à 19 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Antoine VERAN, Maire de Levens, qui constate que le quorum est atteint, conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : Mme Michèle CASTELLS, M. Thierry MIEZE, Mme Ghislaine BICINI, Mme Ghislaine ERNST, M. Jean-Claude GHIRAN, Mme Monique DEGRANDI, M. Michel BOURGOGNE, Mme Danièle TACCONI, M. Georges REVERTE, Mme Evelyne ABEL DIT DELAMARQUE, Mme Jeanine PLANEL, M. Didier GIORDAN, Mme Maïmouna BONNEFOND, Mme Claude MENEVAUT, Mme Suzanne URRUTY, M. Régis GUILLAUME, M. Eric BERNIGAUD, Mme Sonia MARTIN CASANOVA, M. Gilles MAIGNANT, M. Eric GIRARD, M. Nicolas BRAQUET, Mme Sophie LALOUM, M. Yan VERAN, M. François Dominique SEINCE, M. Jean-Louis MORENA.

Absente : Mme Aline BAILLOT

Mme Michèle CASTELLS est désignée Secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de Conseillers : en exercice : 27 / Présents : 26 / votants : 26

Rapporteur : M. le Maire

**5 - ANNULATION DE L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION
FCPE COLLEGE RENE CASSIN**

Vu la délibération n° 7 du 3 avril 2025 approuvant les crédits alloués aux associations ;

Monsieur le Maire indique qu'une subvention avait été votée pour l'association FCPE du collège René Cassin de Tourrette Levens, d'un montant de 1500 € ;

Il considère que ladite association n'ayant pas communiqué le compte rendu financier de son action, ni justifié de l'utilisation des fonds qui lui avaient été alloués, ne peut obtenir cette subvention.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'annuler la subvention de 1500 € attribuée à la FCPE – collège René Cassin sur l'exercice 2025.

Fait à Levens, les jour, mois et an susdits,

Le Maire,
Antoine VERAN.

